

Notes historiques et hypothèses sur
les origines des Rochat de la vallée de
Joux, sur celles de leurs armoiries et
sur celles de leurs noms



par Louis-Lucien Rochat

(de Genève, du Lieu et de L'Abbaye)

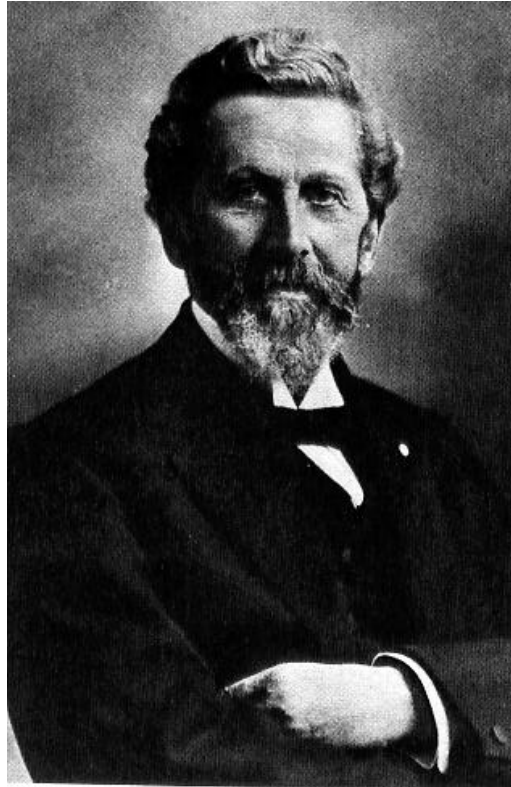
écrites le 19 avril 1914

À mon cher neveu et filleul
V. Lucien Rochat, not.

Genève, le 1^{er} mai 1914

L. L. Rochat

PRÉFACE



Louis-Lucien Rochat (1849-1917)

Mort en 1917, Louis-Lucien Rochat eut été bien surpris de voir ses recherches publiées 65 ans après. Il aurait, de plus, bien regretté qu'elles n'aient pas été complétées, infirmées ou confirmées par d'autres chercheurs plus historiens ou savants que lui.

À travers son étude, il parvient à des présomptions sur les origines et les armoiries des Rochat et ne manque pas d'envisager dans le dernier paragraphe de sa lettre du 25 avril 1914 que «quelque document historique fasse sur elles... l'effet d'un coup de vent sur un château de cartes, ou que l'on en démontre la fausseté de quelque façon».

En possession du document original de l'étude, nous nous devons de rendre cet hommage à la modestie de notre grand-oncle.

Pully, avril 1980

Roger Rochat

I N T R O D U C T I O N

L'étude de L.L. Rochat, principalement sur les armoiries des Rochat, se commence par sa lettre du 29 octobre 1888, adressée à M. Samuel Rochat, ingénieur à Lausanne. Celle-ci met en doute la valeur des blasons qui se réclament d'une origine française et tente de prouver l'authenticité de la roue d'or.

Cette étude se poursuit par une seconde lettre, du 10 décembre 1902, adressée au même, mais cette fois-ci à Morges. Pendant ces quatorze années de «silence». L.L.R. avait eu l'occasion, lors de ses déplacements, de consulter maints ouvrages et de se faire ainsi une idée plus précise sur la valeur de chacune des armoiries mises en compétition.

En 1914, le 19 avril, L.L.R., pour répondre à un autre ingénieur Rochat, de Paris – qui formait le vaste et irréalisable projet d'établir l'arbre généalogique complet de la famille Rochat et dont il s'intéressait également aux armoiries – comme pour transmettre à ses neveux, fils d'Antony Rochat, son frère, tout ce qu'il avait pu apprendre sur le sujet, reprend la matière de ses premières lettres, la développe et l'enrichit.

Et pour terminer, quelques jours plus tard, le 25 avril, L.L.R. complète son dossier par une courte étude sur l'origine de notre nom, comme sur les raisons qui poussèrent Vinet Rochat à émigrer de Franche-Comté en Suisse.

Cet opuscule aura ainsi épuisé toute la matière que nous possédons de Louis-Lucien Rochat quant à l'histoire de notre famille.

Pour ce qui est de la justesse des hypothèses et des conclusions de l'auteur, nous renvoyons le lecteur à l'historique général, publié à l'occasion du 500^e et qui tente, quoique d'une manière succincte et non définitive, de faire le point sur cette épineuse question.

Les Charbonnières, le 14 février 1980

Rémy Rochat

NOTE SUR CETTE ÉDITION ÉLECTRONIQUE :

La présente édition a été réalisée directement à partir des notes dactylographiées de Louis-Lucien Rochat, dont M. Remy Rochat m'a aimablement fourni les copies. Contrairement à l'édition en deux volumes de 1980, elle respecte la chronologie des différentes lettres de l'auteur. Elle est en outre enrichie d'une table des matières et de notes bibliographiques concernant les ouvrages cités par l'auteur ou ses correspondants.

Les différents dessins ont également été retravaillés pour cette édition. La qualité des photocopies ne permettant pas d'en faire une représentation directe acceptable. Ils sont toutefois en tout point conformes aux différentes descriptions qu'en fait l'auteur de cette étude.

Genève le 1^{er} mai 2004

Jean-Luc Aubert

¹ Voir la bibliographie.

Meyrin/Genève le 29 oct. 1888

Monsieur Sam. ROCHAT. Ing.
Beau Séjour 8

LAUSANNE

Cher Monsieur,

N'ayant rien trouvé vendredi à la gare de Lausanne, ni au buffet, ni poste restante, j'ai continué ma route sur Genève par l'express comme je vous le disais dans ma lettre du 26, datée de Grandchamp (Boudry).

J'en suis réduit à vous donner par écrit les renseignements que je possède actuellement et qui sont malheureusement contradictoires.

Vous savez que le point de départ de nos recherches est la découverte, à Rolle, des armoiries que M. J. Jérémie Rochat a fait parvenir à mon frère, et qui établissaient qu'un des membres de la famille Rochat était Seigneur de Château-Redon (ou Reddon) en France. Il y a plusieurs Redon en France. Il existe en particulier m'a-t-on dit un Château-Reddon près d'Épinal (Vosges). Une bonne partie du mobilier, vaisselle etc. provenant de ce château serait entre les mains d'un antiquaire d'Épinal. J'avais pensé y passer l'année dernière, mais n'ai pu le faire.

Le cachet de M. Rochaz, lieutenant baillival du Pont, portait les mêmes armes (en possession de M. le lieut. col. Rochaz). Un autre cachet Rochat les avait également. Il est à remarquer tout d'abord qu'aucun de ces documents ne paraît remonter au-delà du XVII^e siècle.

Le cachet du lieutenant baillival est peut-être le plus important car, à cette époque, il devait y avoir, m'a dit M. Adolphe Gautier, une des autorités en cette matière, un certain contrôle et l'on ne devait pas pouvoir s'emparer des armes d'autrui.

Il s'agissait donc de consulter un armorial français. Un M. Autran, de Genève, auquel j'en parlai, me dit que les dites armes étaient celles des «de Rochas» d'Aiglun.

Ceci semble contredit par les derniers documents que j'ai consultés et en particulier par un «Armoiral général, précédé d'un dictionnaire des termes du blason», publié par M. J. B. Rietsap, à Gouda (Hollande) - G. B. van Goor Zonen - 1887, l'ouvrage le plus récent et le plus complet sur la matière que j'ai pu consulter chez M. Adolph Gautier à Genève.

J'ai consulté tout ce qui se rapportait aux Rochat, Rochas. Rochaz, de même aux Roca et Rocca d'Espagne, pour répondre à une tradition qui nous donnerait une origine espagnole. J'ai abandonné ce dernier point car il n'y a aucune analogie quant aux armes.

Voici ce que j'ai trouvé :

- ROCHAS d'Aiglun : de gueule à une rosé d'or sans tige (il n'y aurait donc pas parenté de ce côté-là).
- ROCHAS, de Provence : d'or à la croix pommetée de gueule ; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or.

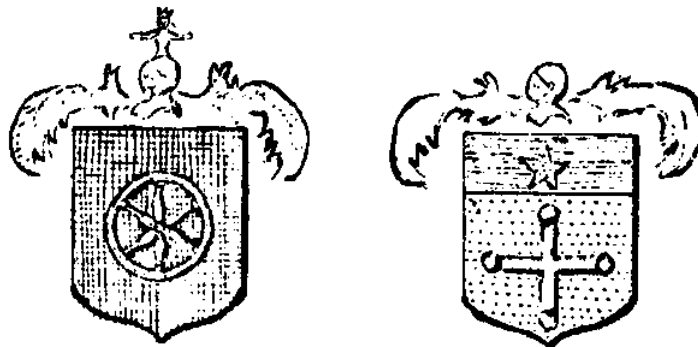
- ROCHAT, Pays de Vaud : de sable à une roue de six rayons d'or. Cimier : une femme issant² habillée d'argent, couronnée d'or, les cheveux épars, les bras étendus.

Ces armes, je les ai retrouvées dans l'armorial vaudois de Mandrot, 2^e édition (la première que j'ai d'abord consultée n'indiquait rien pour les Rochat). La deuxième donne les armes «de sable à la roue d'or, etc.» avec l'indication ROCHAT (de La Vallée).

Monsieur Ad. Gautier, qui dans collection de cachets n'avait, sous notre nom, que : «d'or à la croix pommetée, etc.» et qui n'avait jamais vu les armes indiquées par M. de Mandrot, s'est demandé où il les avait trouvées ?

Il y aurait des recherches à faire à ce sujet, soit à la bibliothèque cantonale vaudoise, soit dans les archives du Lieu et de L'Abbaye. M. J. Jérémie pourra vérifier la chose.

Nous avons donc à choisir entre :



Ces faits étant donnés voici l'hypothèse ou plutôt les hypothèses entre lesquelles j'hésite à me prononcer.

Les armes à la roue d'or, me semblent dans tous les cas être postérieures à la venue à La Vallée du premier Rochat, en 1480. Par leur nature même, elles me semblent avoir été choisies par l'un des Rochat fondateurs d'usines (à Bon Port ou ailleurs). Elles ont quelque chose qui rappelle le caractère industriel de la famille pendant ces derniers siècles - c'est presque une marque de fabrique.

Dans tous les cas puisqu'elles figurent à l'armorial vaudois, nous pourrions, comme Rochat de La Vallée les utiliser en toute bonne conscience sans être accusés de nous parer des plumes du paon. En pourrait-on dire autant de celles des Rochat, d'or à la croix pommetée ?

Le dessin de Rolle fait à Genève peut-être au siècle dernier, n'a pas la valeur d'un parchemin fait en bonne forme. S'il provient, comme on le croit, d'un Rochat, maréchal, qui aurait dépensé beaucoup de temps et d'argent à rechercher les origines de notre famille, ne peut-on pas supposer, qu'ayant découvert en France, des Rochas (on sait que les finales étaient peu fixées autrefois et que la terminaison en s, t ou z n'indique pas nécessairement une origine différente), il se soit dit : c'est évidemment là notre famille et qu'il se soit ensuite fait dessiner et expliquer par «Heberlé» (dessinateur du dessin de Rolle) les dites armes.

C'est ce qu'à fait le possesseur du petit cachet en or qui, dit sa sœur, sur le vu d'un ouvrage d'un moine valaisan (dont personne n'a pu me dire le nom) se serait fait faire un cachet à ces armes-là.

² Rappelons que l'adjectif «issant» se dit en héraldique d'une figure qui ne présente que la partie supérieure du corps en paraissant sortir de la pièce ou du champ de l'écu (JLA).

Rien de cela n'a une valeur absolument probante pour indiquer une filiation entre ces Rochas et nous, d'autant plus qu'il y a en France deux familles Rochas ayant des armes différentes (Aiglun et Provence) d'après Rietstap.

Reste le cachet du lieutenant baillival du Pont. Où aurait-il pris ces armes ? – Y aurait-il connexité entre lui et le maréchal de Rolle et simple adoption par analogie de nom et par désir de se procurer un blason qui lui donne un certain prestige et qui produise sur son amour propre l'effet produit par la découverte du dessin de Rolle sur plusieurs Rochat des temps actuels ? – Avant la révolution française, sous le régime bernois, une satisfaction de ce genre devait avoir encore plus de prix que de nos jours en pleine démocratie ! – Autant de points d'interrogation.

La vraie question me semble beaucoup moins être de rechercher s'il existe, en France, à Redon ou ailleurs, une famille Rochas ayant la croix pommetée, ce qui me semble hors de doute, que de savoir si ces Rochat ou Rochaz, de La Vallée, qui ont fait faire des cachets ou dessins des dites armes, avaient le droit de le faire, ces armes étant réellement celles de leur ancêtres apportées par le 1^{er} Rochat venu en Suisse ? – ou, s'ils les ont adoptées pour se donner de nobles ancêtres, en les trouvant dans une famille française de même nom ?

Je serai très heureux de toutes les lumières que vous pourriez me donner à ce sujet car, amour-propre à part, la question de nos origines m'intéresse vivement. Pardonnez-moi la longueur de cette observation et recevez, cher Monsieur, mes bien cordiales salutations de votre cousin au Nième degré.

L. L. ROCHAT

12, rue de l'Hôtel de Ville
Genève, le 9 décembre 1902.

Monsieur Samuel ROCHAT, Ing., à Morges (Grand rue 98).

Cher Monsieur,

La nouvelle génération des Rochat, représentée par les Zofingiens Charles Rochat, votre fils et V. Lucien Rochat, mon neveu s'intéresse paraît-il aux recherches que j'ai faites sur les armoiries de notre famille. Mon neveu vient, en effet, de me demander la permission de recopier, pour votre fils, la lettre que je vous avais écrite le 29 oct. 1888 sur ce sujet et qui a été égarée.

En lui donnant volontiers cette permission, je me sens de mon devoir de la compléter par le résultat de recherches ultérieures faites sur nos origines et sur nos armoiries dans les bibliothèques cantonales de Lausanne et de Berne en 1892. Suivant l'adage : à nouveau fait nouveaux conseils, leurs résultats sont de nature à modifier quelque peu les hypothèses par lesquelles je terminais ma lettre du 23 octobre 1888.

À la bibliothèque cantonale de Lausanne, je n'ai rien pu trouver sur les origines de notre famille qui ne soit déjà mentionné dans l'histoire de la vallée de Joux par Lucien Reymond.

Par contre, j'y ai vu le manuscrit, soit les dessins à la main de l'armorial vaudois de de Mandrot. Ils sont sans casque ni panache et j'y ai trouvé une note importante sur la source où il avait puisé les armoiries de sable à la roue d'or de 8 rayons, car, sur son manuscrit elle en a 8 et occupe sur l'écu une place relativement plus considérable que sur son ouvrage imprimé où elle est plus petite et n'a plus que 6 rayons.



Copiée d'après un calque fait sur le dit manuscrit de Mandrot

Les lettres GA au bas indiquent que ces armes sont tirées de l'armorial Gatschet, dont il parle comme suit :

«Gatschet, baillif de Gessenay en 1791, recueillit sans beaucoup de critique une quantité considérable d'armoiries suisses : la partie romande du canton de Berne y est très nombreuse et a paru servir à compléter les armoriaux précédents». Puis, il dit que l'ouvrage de Gatschet : «Wappenbuch des alten und neuen Adels der Breyzehen loblichen Cantonen, Zugewandten Orten und gemeinsamen Unterthanen», manuscrit par Niklaus Gatschet ou Gachet, est déposé à la bibliothèque de Berne.

Étant à Berne en août 1892 pour une réunion de la Société pastorale suisse, j'en ai profité pour aller, entre deux séances, à la bibliothèque, consulter le dit manuscrit Gatschet. C'était le 16 août. Sur mon calepin je trouve un croquis avec les indications suivantes :

Copie de Gatschet

De sable à la roue d'or de 8 rayons.

Cimier : femme en noir, ceinture blanche à mouchet rouge, couronne et cheveux or, poignets or, mains blanches.

Tome 1, page 62



Telles sont les sources manuscrites auxquelles j'ai pu arriver. Elles sont jusqu'à présent le terrain le plus solide que nous ayons et nous prouvent qu'en tout cas, en 1781, un ou plusieurs avaient adopté la roue d'or à 8 rayons sur fond de sable puis que le baillif de Gessenay l'avait – sans beaucoup de critique, comme dit de Mandrot - transcrite sur son manuscrit.

Or, comme je vous l'écrivais le 23 oct. 1888, les Rochaz de Romainmôtier ont un cachet d'un lieutenant baillival du Pont, leur ancêtre, qui a pour armoiries : «d'or à la croix pommetée de gueules à 8 rayons (sic) au chef d'azur chargé d'une étoile d'or à 5 rayons», les mêmes que les Rochas de Provence.

Voici donc vers la fin du XVI^e siècle, deux armoiries distinctes et très différentes, toutes deux ayant une sorte de consécration officielle, pour deux branches de la famille Rochat de La Vallée. Toutes deux sont descendantes de Vuinet Rochat, qui en 1480, vint, d'après Lucien Reymond, du hameau de Villedieu, paroisse de Rochejean en Bourgogne, s'établir à L'Abbaye avec ses 3 fils, Jean, Claude et Guillaume, et auquel Jean Pollens (26^e abbé de l'abbaye du lac de Joux) abergé le 28 janvier 1481, tout le cours du ruisseau de la Lionnaz, depuis sa source jusqu'auprès de l'abbaye, sous la cense annuelle de 60 sols, pour y construire des forges, martinets et battoirs, y compris une concession industrielle pour l'établissement de hauts fourneaux. L'acte réservait en faveur du concessionnaire la faculté d'abandonner son industrie si elle ne tournait pas à son profit.

L'abbé concéda de plus aux Rochat, père et fils, huit poses de terre cultivables et le droit de bâtir une maison dans le voisinage de l'abbaye.

La termination différente des deux branches, m'a dit M. Jules Jérémie Rochat, proviendrait simplement du fait qu'à un moment donné un officier d'état-civil donna au terminal la forme d'un z, ce qui est fautive, sur acte qui fut ensuite transcrit avec un as bien caractérisé dans les actes ultérieurs de la même famille. C'est ainsi que le descendant de ce Rochat devint les Rochaz. En présence de la multitude des Rochat de La Vallée et des confusions qui en résultent, ils ont dû trouver très commode cette petite modification d'orthographe qui distinguait leur branche des autres Rochat.

Pour le dire en passant, je connaissais à Genève dans mon enfance, l'existence de six Louis Rochat (l'un demeurait au n° 1 de la rue dont j'habitais le n° 11). C'est alors que j'ai pris l'habitude de porter mes deux prénoms.

Or, j'ai appris depuis lors qu'il existait un Louis-Lucien Rochat, né en 1842 (je suis né en 1849) plus ou moins vagabond et mauvais sujet qui avait à Genève un casier judiciaire avec condamnation pour ivrognerie. J'avoue que j'aimerais autant que son nom se termine par une autre lettre que le mien. Qui sait si plus tard quelque érudit en fouillant les archives et en découvrant ce casier judiciaire de mon homonyme, heureux de la découverte, n'aura pas l'idée de confondre les deux personnages et d'écrire qu'il a découvert que le fondateur de la Croix-Bleue avait d'abord été un ivrogne notoire qui avait

fondé cette société pour se corriger... ou, ce qui serait encore pire, que le fondateur de la Croix-Bleue s'était fait condamner pour ivresse publique et n'était pas conséquent qu'un hypocrite et un comédien se disant abstinent !.

Après cette digression que j'ai faite pour qu'éventuellement elle soit consignée dans mes notes familiales, revenons à nos armoiries des «Rochat de La Vallée».

Ces pauvres armoiries, elles n'ont décidément pas de chance.

En effet, l'artiste chargé de graver les planches pour la 2^e édition de l'armorial vaudois du colonel de Mandrot, d'après les modèles du manuscrit de de Mandrot, au lieu de copier exactement son modèle, a fait la chose de chic en se permettant des simplifications absolument interdites en héraldique ! – C'est bien le cas de répéter : traduttore. traditore.

- 1) au lieu d'une roue occupant presque tout l'écusson, il a fait une petite roue centrale
- 2) au lieu de lui donner huit rayons, il ne lui en a donné que six
- 3) quant au cimier, il habille la femme d'argent au lieu de l'habiller de noir (de sable)

L'armorial général, sorte de dictionnaire héraldique de Riestap (dont je vous parlais dans ma lettre du 29 oct. 1888) publié à Gouda en Hollande en 1887, n'a fait que décrire en termes de blason l'armoire des Rochat de La Vallée, de la 2^e édition de l'armorial vaudois de de Mandrot reproduisant les fautes de ce dernier.

Je vous rappelle qu'il décrit comme suit les armoiries des Rochat (Pays de Vaud) : de sable à une roue six rayons d'or. Cimier : «une femme issant habillée d'argent, couronne d'or, les cheveux épars, les bras étendus, alors que d'après la source la plus authentique, le Wappenbuch de Gatschet, il aurait dû les décrire comme suit :

- De sable à la roue d'or de 8 rayons
- Cimier : une femme issant habillée de sable, couronnée d'or, les cheveux épars, les bras étendus

Il résulte de l'état actuel de mes recherches que les Rochat sont, en fait d'armoiries, dans une position absurde et ridicule, comme s'ils devaient s'asseoir entre deux chaises.

D'une part, jusqu'à présent, aucun document authentique et sanctionné par une autorité quelconque, à ma connaissance, n'autorise les ROCHAT à employer les armoiries d'or à la croix pommetée de gueules, que le maréchal de Rolle s'était fait dessiner par Heberlé puisqu'elles ne sont attribuées publiquement qu'aux ROCHAZ (de La Vallée et de Romainmôtier) par l'armorial vaudois, 2^e édition de de Mandrot et par le sceau du lieutenant baillival du Pont, sous la domination bernoise, et aux ROCHAS (Provence) par l'armorial général de Rietstap.

D'autre part, les mêmes armoriaux vaudois et général, attribuent aux Rochat de La Vallée et Pays de Vaud des armoiries erronées, qu'aucun Rochat n'a jamais dû utiliser dans le passé, tandis que nul document publié ne décrit les armoiries que Gatschet avait copiées à la fin du siècle dernier. comme étant celles de Rochat de ce temps-là : de sable à la roue d'or de 8 rayons.

Que faire dans ces circonstances ? – C'est le cas de répéter le vieux cliché : «devine si tu peux et choisis si tu l'oses» et d'y répondre jusqu'à plus ample informé : «in dubio abstine», ce que j'ai fait jusqu'à maintenant.

Actuellement aux yeux du public qui voudrait contrôler nos prétentions par la consultation des seules publications qui traitent le sujet (armorial vaudois, armorial général), nous aurions l'air, en adoptant la croix pommetée de nous parer des plumes du paon, au lieu de la roue plus industrielle et roturière.

Par contre, en adoptant la roue à 6 rayons que nous attribuons ces deux documents, nous aurions le sentiment d'être dans le faux et de confirmer sciemment une erreur, ce qui s'appelle en bon français : mentir.

En rétablissant la vérité et en adoptant la roue à 8 rayons nous aurions l'air de nous écarter de ce qui est devenu en quelque sorte la vérité officielle celle qui figure sur les armoriaux. Et l'on sait ce qu'il en coûte de mettre en doute les erreurs considérées comme vérités par le public. Nous aurions l'air d'avoir voulu falsifier les textes des armoriaux.

Je sais bien que de nos jours, ces choses n'ont pas d'importance et n'ont aucune valeur légale. Mais ce serait tout de même désagréable de laisser à qui que ce soit l'impression qu'on a voulu faire parade d'armoiries dont on pourrait nous contester la légitimité et qui, bien que purement bourgeoises – c'est pourquoi nous n'avons droit qu'à un casque sans visière – indiquent cependant une certaine notoriété dans le passé.

Cependant, dans l'état actuel de mes connaissances, la question si, pour une raison ou une autre, j'étais obligé de me faire faire un cachet aux armes des Rochat, les seules armoiries qu'en bonne conscience je me sentirais libre d'employer seraient celles décrites par Gatschet, en sorte que les couleurs des Rochat seraient « noir et jaune ».

Si votre fils s'intéresse à la question et veut continuer ces recherches, peut-être arrivera-t-il à des documents plus anciens qui permettront de modifier mes conclusions.

Pourrait-il découvrir en particulier :

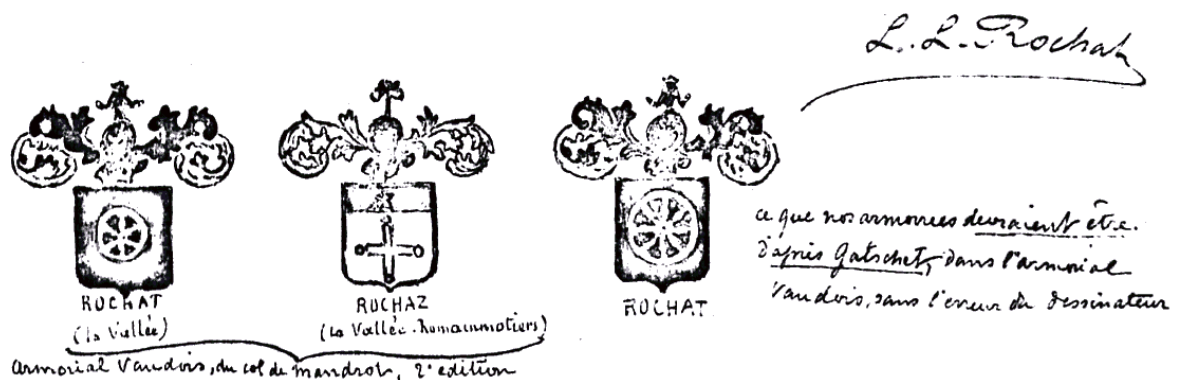
l'ouvrage du moine valaisan, mentionné dans ma lettre du 29 oct. 1888 et sur la foi duquel un Rochat se fit faire un cachet « à la croix pommetée » ? – Peut-être. M, le colonel Rochaz, s'il vit encore, pourrait-il lui fournir des renseignements supplémentaires sur le cachet du lieutenant baillival, en particulier sur la date de sa lieutenance.

En tout cas, si votre fils découvre quelque chose qui ne soit pas mentionné dans mes lettres, veuillez me le faire savoir avec mention exacte des sources, dates, pages s'il s'agit de publications.

Il suffit parfois d'un faible indice pour faire retrouver une piste perdue.

Pardonnez-moi de vous avoir écrit si longuement mais comme je n'avais sur ce sujet que des notes très brèves et éparpillées et que le reste n'était que dans ma tête, j'ai profité de l'occasion pour écrire ce que je savais en vue de l'instruction de la jeune génération des Rochat qui va bientôt nous remplacer. De cette façon, si ces jeunes désirent en savoir plus long, ce que je sais leur sera utile et leur épargnera le temps que j'ai mis à mes propres recherches.

Vous en aurez un exemplaire dont la copie restera dans mon copie lettres, à l'usage de mes neveux.



Avant propos sur les origines et les armoiries des Rochat (et Rochaz) de la vallée de Joux

Lorsque j'ai reçu de M. Rochat, ingénieur à Paris, que je n'ai d'ailleurs pas l'honneur de connaître, la lettre reproduite ci-après, j'en ai profité pour écrire, sous forme de réponse à ses questions, le résultat de mes recherches et de mes opinions personnelles sur les origines et sur les armoiries des Rochat, de la vallée de Joux, à la famille – on devrait presque dire vu leur nombre à la tribu – desquels j'appartiens moi-même. C'est en effet à L'Épine-Dessus, près des Charbonnières, commune du Lieu, qu'est né, le 28 septembre 1782, mon grand-père Louis Frédéric Rochat qui, vers 1807, vint s'établir comme horloger à Genève dont il fut reçu bourgeois le juin 1835 et où il mourut le 2 mai 1857.

J'ai fait reproduire ma réponse à quelques exemplaires dans le double but :

1. De laisser à mon frère et à mes neveux ce résumé de mes recherches et de mes hypothèses sur les questions posées, pour qu'elles ne disparaissent pas avec moi et pour leur permettre éventuellement de les prendre pour point de départ de nouvelles études.
2. Pour soumettre les conclusions auxquelles je me suis arrêté, jusqu'à la production de faits nouveaux, à l'appréciation d'une ou deux personnes dont je connais la compétence sur les sujets à l'étude, dans l'espoir d'en recevoir des renseignements et des critiques qui me permettront de compléter et, s'il y a lieu, de rectifier les opinions exprimées dans ma réponse à mon correspondant de Paris.

Genève, le 19 avril 1914.

Ls Lucien ROCHAT
12, Rue de l'Hôtel de Ville, 12
GENEVE

Adressée à Ls Lucien ROCHAT
12, Rue de l'Hôtel de Ville, 12
GENÈVE

Paris, ce 13 mars 1914

Monsieur le Pasteur

Monsieur,

Vous excuserez très certainement la liberté que je prends de vous écrire, quand je vous aurai exposé le but de ma lettre.

Je m'occupe actuellement de recueillir tous les renseignements sur la famille Rochat, à seule fin d'en faire une histoire, et M. Rochaz, syndic de Romainmôtier, d'où sont les Rocha...z, m'a donné votre adresse, certain que ce n'est pas en vain que je m'adresserai à vous.

Monsieur l'archiviste cantonal de Lausanne, possède certainement beaucoup de documents, mais je dois renoncer à m'adresser à lui, parce qu'il me demande, ce qui est logique, de certaines sommes pour me renseigner. Je vous dis cela parce que si nous avons pu avoir copie des actes d'état civil des Rocha...t et Rocha...z, nous aurions pu en faire un arbre généalogique des plus intéressants.

À l'appui de certaines indications, je relate ceci que je sais de par mon grand-père : les Rochat et les Rochaz, sont de même famille, parents. Ils sont de Provence, et l'orthographe du nom a été modifiée par deux ou trois frères pour se distinguer entre eux.

De par le colonel comte de Rochas d'Aiglun, j'ai une documentation très intéressante sur les origines de la famille, mais c'est depuis son arrivée en Suisse, vers 1480, où Vinet Rochat vint avec ses trois fils, de la Villedieu, commune de Rochejean (Doubs) qu'il me manque des renseignements. Je connais notre origine, mais la filiation est interrompue. J'ai écrit à la Villedieu : les registres sont détruits. Un historien de la région classe notre famille dans les anciennes, mais ne donne pas d'autres indications. Il dit en outre : «Rochat quatre familles, treize membres, vers 1500».

La famille vient de Provence et n'a dû séjourner qu'assez peu d'années à Rochejean, or en Provence il y a trois familles de Rochas qui toutes trois eurent des membres aux croisades sous Saint-Louis, des commandeurs de Malte, un médecin conseiller du roi, etc, etc.

Cette famille se divisait donc dès son principe en trois branches : la première celle du colonel comte de Rochas d'Aiglun, qui porte les armoiries n°1, la deuxième qui porte les armoiries n°2, qui partit en 1580 pour l'Espagne et s'y éteignit. La troisième qui passa en l'Île-de-France et prit le nom de Châteauredon et porte l'écu n°3.

À titre d'explication complémentaire, j'indique les armoiries des Rochaz (4) et des Rochat (5) de L'Abbaye dont les armoiries 1, 2 et 3 sont celles des Rochas en France, et les 4 et 5 celles des Rochat et Rochaz en Suisse. Ces deux dernières figurent sur l'armorial vaudois du colonel de Mandrot, ce qui leur donne tout le caractère sérieux désirable et comme il n'y a eu qu'un Rochat qui eut venu en Suisse avec ses trois fils, que c'est à L'Abbaye qu'il se fixa, mais à une époque plus récente, par conséquent de la descendance de ce Rochat, je conclus que c'est ce dit Vinet Rochat, de Provence, qui a donné la suite de la famille qui devait porter les armoiries n° 1, puisque celles des n° 4, des Rochaz sont les mêmes.

Il est donc probable et même certain que les Rochat eurent les armoiries n°5 en Suisse, ce qui n'exclut pas leur droit à celles n°4 et par conséquent à celles n°1.



N° 1 de Rochas, d'Aiglun, Provence
subsiste



N° 2 de Rochas, Provence
subsiste



N° 3 de Rochas, Dauphiné, venant
de Château-Redon
subsiste



N° 4 Rochaz, de Romainmôtier
subsiste



N° 5 Rochat, de L'Abbaye, La Vallée
subsiste

De tout cela, j'estime qu'avec un peu de patience, il sera possible d'obtenir une documentation permettant de relater tous actes, privilèges, etc, etc., de cette famille qui ayant produit vers 1400 et quelques un des 60 députés de la noblesse, choisis dans les plus vieilles familles nobles de France, pour en faire une histoire intéressant ceux du nom.

À ce sujet je reviens sur les armoiries des Rochat, qui sont surmontées d'un casque surmonté lui-même d'une femme issant, habillée d'argent, les cheveux épars, les bras étendus, couronnées à l'antique. Ce cimier a une signification historique qu'il serait intéressant de connaître, c'est à mon idée une signification religieuse, car nous comptons dans nos ancêtres beaucoup de pasteurs.

Je tiens à vous dire en outre, Monsieur le pasteur, que composant cet ouvrage sans disposer de grands moyens, je ne pourrai me lancer dans ces recherches, si elles devaient m'entraîner dans certains frais.

J'aurai l'honneur d'offrir à mes collaborateurs du nom, un exemplaire du dit ouvrage, si j'arrive à le mener à bonne fin. Je désire aussi autant que possible, que toutes pièces soient identifiées le plus

possible, et certainement que Monsieur le syndic de Romainmôtier, nous sera d'une grande aide. Ses fonctions lui ouvrant des archives.

À vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le pasteur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

(signé) A. Rochat

Ancien ingénieur des ponts et
chaussées de Lausanne.

58, rue Boursault, Paris.

12, rue de l'Hôtel de Ville
Genève, le 16 avril 1914.

Monsieur Rochat, ingénieur,
58 rue Boursault à Paris.

Monsieur,

Votre lettre du 13 mars concernant les diverses branches de la ou des familles Rochat, Rochaz et de Rochas, m'a vivement intéressé. Elle contient en particulier, en ce qui concerne les branches françaises des de Rochas, bien des renseignements que je désirais obtenir depuis longtemps sans avoir jamais pu me les procurer... et sans que je sois encore persuadé de la filiation des Rochat et Rochaz de La Vallée avec la noble branche française des de Rochaz.

Je savais qu'il y avait plusieurs de Rochas à Grenoble, tant civils que militaires. Je connaissais de nom le colonel de Rochas, qui s'est passablement occupé, si je ne me trompe, de sciences occultes et dont j'avais souvent vu le nom dans «La Nature». Lors du congrès de psychologie de Genève, en 1909, ayant vu son nom sur la liste des congressistes, j'ai cherché à le rencontrer pour l'interviewer au sujet des origines françaises des Rochat. On m'a dit qu'il, était venu s'inscrire au début du Congrès, mais personne n'a pu ensuite m'en dire davantage. Mon espérance a donc été déçue.

C'est vers 1887 ou 1888, que j'ai commencé à m'occuper de recherches sur les armoiries des Rochat et Rochaz de La Vallée.

Peut-être trouverez-vous dans le récit un peu détaillé de mes recherches, certains faits qui serviront à compléter ou à rectifier des données que vous avez déjà. Je me suis aperçu plus d'une fois, en faisant moi-même des recherches sur diverses branches de mes ascendants, de la valeur de contrôle de certains détails en apparence peu importants.

Voici comment mon attention fut attirée sur cette question : il y a environ 26 ou 27 ans, M. J. Jérémie Rochat (ancien syndic du Lieu, encore vivant) domicilié aux Charbonnières, envoya à mon frère Antony, qu'il connaissait particulièrement parce qu'il avait été pendant quatre ans pasteur au Lieu, sous son syndicat, une feuille de papier découverte dans un grenier, à Rolle, sur laquelle se trouvaient les armoiries en couleurs des Rochat. Dessinées et peintes à l'aquarelle par un nommé Eberlé qui devait vivre à Genève, vers la fin du XVI^e ou le commencement du XVII^e siècle, elles étaient conformes à vos numéros 1 et 4 : «d'or à la croix pommetée ou bourdonnée de gueules au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or de cinq rayons». Une note au bas de ces armoiries était ainsi conçue : un des membres de la famille Rochat était seigneur de Château-Redon, en France.

Un cachet d'un Rochat du XI^e siècle, qu'on fit parvenir à mon frère, lorsque nous commençâmes nos recherches, était aux mêmes armoiries, qui se trouvaient également sur le cachet d'un Rochaz, lieutenant baillival du Pont, du XVI^e siècle.

En Suisse, par conséquent, les armoiries n° 4 ont été adoptées, il y a un certain temps, aussi bien par des Rochat que par des Rochaz. Ce n'est pas étonnant puisqu'ils descendent les uns et les autres de Vuinet ou Vinet Rochat.

À l'époque où je commençai mes recherches j'eus l'occasion de voir l'armorial du Pays de Vaud du colonel de Mandrot (2^e édition) où je trouvai les armoiries n° 5 - pour les Rochat de La Vallée.

Dans ma perplexité j'allai faire une visite à feu M. le professeur Adolphe Gautier, de Genève, l'homme le plus érudit de notre ville en matière héraldique et qui avait de belles collections de cachets armoriés. Sous le nom de Rochat, il n'avait que le cachet n°4 et me dit que c'étaient les seules armoiries des Rochat qu'il connût. Il ajouta que la différence du t et du z n'avait aucune importance, vu la facilité avec laquelle on pouvait changer autrefois ces terminaisons de noms propres. Il ajouta même : je ne sais vraiment pas où le colonel de Mandrot a trouvé son écu de sable à la roue d'or à six rayons.

Il me passa alors un livre tout récent de sa bibliothèque intitulé «armorial général», précédé d'un dictionnaire des termes du blason, publié par M. J. B. Rietstap, à Gouda (Hollande) : G.B. van Goor Zonen, 1887.

Voici ce que j'ai copié sur cet armorial général :

- Rochas, d'Aiglun : De gueule à une rose d'or sans tige.
- Rochas, de Provence : D'or à la croix pommetée de gueule, au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or.
- Rochat, Pays de Vaud : De sable à une roue de six rayons d'or.
Cimier : une femme issant habillée d'argent, couronne d'or, les cheveux épars, les bras étendus.

Cette dernière description est évidemment celle du blason de la 2^e édition de l'armorial vaudois du colonel de Mandrot.

J'étais donc aussi peu avancé après ma visite au professeur A. Gautier qu'avant.

J'allai, un peu plus tard, passer quelques heures à la Bibliothèque cantonale, à Lausanne, dans l'espoir de me procurer, soit en interrogeant le bibliothécaire, soit en consultant sous sa direction catalogues et livres historiques, de nouvelles données sur l'histoire des Rochat de La Vallée. Je ne trouvai rien qui n'eût déjà été relevé dans la notice de Lucien Reymond, sur la Vallée de Joux (2^e édition).

Par contre, j'y ai trouvé le petit volume manuscrit rempli de dessins à la main fait par le colonel de Mandrot, en vue de son armorial vaudois. Ils sont sans casques ni lambrequins.

Au nom de Rochat, j'ai trouvé : de sable à la roue d'or de 8 rayons et non de 6 comme sur la 2^e édition de son «Armorial du Pays de Vaud». Elle occupe une place relativement plus grande sur l'écu du volume manuscrit, que sur le dit armorial. En outre, la forme des rayons est différente. Si vous avez sous les yeux l'armorial du Pays de Vaud, la roue des Rochat, sur le manuscrit de Mandrot, est semblable à la roue d'or à 8 rayons, sur fond de gueules, des «de la Rotta» de l'armorial imprimé. Une note précieuse au dessous, Ga, indiquait que cette armoirie était tirée de l'armorial Gatschet dont de Mandrot dit ceci dans sa préface : «Gatschet, baillif de Gessenay, en 1791, recueillit sans beaucoup de critique une quantité considérable d'armoiries suisses ; la partie romande du canton de Berne y est très nombreuse et a paru servir à compléter les armoriaux précédents». Puis il ajoute que l'ouvrage de Gatschet : «Wappenbuch des alten und neuen Adels der Dreyzchen löblichen Cantonen, Zugewandten Orten und gemeinsamen Unterthanen», manuscrit par Niclaus Gachet ou Gatschet, est déposé à la bibliothèque de Berne. (Bibliothèque de la ville de Berne. L.L.R.)

Il ne me restait donc plus, pour être fidèle à mon principe, de toujours remonter aux sources, quand c'est possible, qu'à poursuivre mes recherches à la bibliothèque de la ville de Berne. J'y ai été à trois reprises différentes ; les deux dernières fois avec du papier à calquer et une boîte de couleurs.

(L'ouvrage est en deux volumes, les pages divisées en rectangles allongés, divisés à leur tour en deux parties : une pour les cimiers quand il y en a, le bas pour les armoriales).

Je vous envoie le calque d'un calque que j'ai fait sur l'original. (Je ne suis pas peintre et les traits du visage ne correspondent pas comme expression à ceux de l'original, mais j'ai calqué aussi exactement que possible tous les caractères héraldiques.)

Vous voyez que l'artiste qui a gravé la 2^e édition de l'armorial du colonel de Mandrot, n'a pas apporté à son travail, le même scrupule d'exactitude ni en ce qui concerne la forme de la roue ni en ce qui concerne la femme issante, qu'il a habillée d'argent et non de sable. (N'est-ce pas aussi une erreur du graveur d'avoir remplacé aux armoiries des Rochaz, l'étoile d'or des Rochat de Provence par une étoile d'argent ?). Vous verrez plus loin l'importance que j'attache à la robe noire, de Gatschet.

De ces recherches il me semble ressortir que les armoiries authentiques, à la roue d'or des Rochat de La Vallée, sont celles du manuscrit de Gatschet ; tandis que celles de l'armorial du Pays de Vaud, du colonel Mandrot, et par suite, celles décrites, d'après lui, par l'armorial général de Riestap, sont altérées par erreur de copistes ou plutôt de dessinateur ou de graveur.

Les armoiries à la croix pommetée ne figurent pas dans le «Wappenbuch» de Gatschet. Il ne les a donc pas connues.

Il me semble résulter de ce que je viens de dire que, du temps où le baillif Gatschet (dernier quart du XVIII^e siècle), recueillait ses armoiries, celles à la roue devaient être plus répandues parmi les Rochat que celles à la croix pommetée.

De quand peuvent dater les armoiries complètes à la roue d'or, c'est-à-dire cimier compris ? – Ce serait intéressant de le savoir. En l'absence de tout document historique sur ce point, je me suis arrêté, après examen et mûre réflexion, à l'hypothèse suivante :

Les armoiries complètes (cimier compris) ont probablement été adoptées par les premiers Rochat qui vinrent s'établir à La Vallée. Elles ne doivent pas être antérieures à 1480 ni postérieures à 1536. Plutôt entre 1480 et 1490 que plus tard. Mais l'écu est peut-être plus ancien encore.

Voici les données fondamentales sur lesquelles repose mon hypothèse :

1. Les armoiries rentrent dans la catégorie des armoiries parlantes, ayant un caractère symbolique destiné à rappeler l'activité, le but idéal ou la situation de celui qui les choisit ou les adopte.

La roue des Rochat rappelle la forme de la roue de transmission des rouets de nos grand-mères, et, par le fait, de toute autre roue de transmission. Elle peut très bien symboliser l'activité industrielle de Vuinet Rochat, de la Ville-Dieu, et de ses trois fils Jean-Claude et Guillaume, venant s'établir à L'Abbaye (voir l'histoire de la vallée de Joux de Lucien Reymond, d'où je tire ces renseignements historiques), où par acte du 28 janvier 1481, l'abbé Jean Pollens «leur aberge le cours du ruisseau de la Lionnaz, depuis sa source jusqu'auprès de l'abbaye, sous la cense annuelle de 60 sols, pour y construire des forges, martinets et battoirs, y compris une concession industrielle pour l'établissement de hauts fourneaux». Ou bien encore, un peu plus tard, celle de Jean et Jaques Rochat qui, en 1524, obtinrent de l'abbé Claude d'Estavayer le droit d'utiliser la force motrice de l'entonnoir (l'embouchenez) de Bon Port, sur le lac Brenet.

Dans l'acte de 1481, Vuinet Rochat se réservait la faculté d'abandonner son industrie si elle ne tournait pas à son profit.

L'écu de sable, noir, symbolise plus ou moins la pauvreté ou tout au moins le néant de richesse ou se trouvaient les Rochat à leur arrivée, et l'or de la roue qu'ils espéraient la fortune ou tout au moins l'aisance de leur entreprise industrielle.

Il ne faut pas oublier qu'en 1481, six ans après les défaites de Charles le Téméraire, les terres du duc, comme celles de ses alliés avaient été à maintes reprises parcourues et ravagées par des bandes de Confédérés, et que la misère devait régner un peu partout, aussi bien à la Ville-Dieu qu'à la vallée de Joux. Vuinet Rochat avait dû en être appauvri lui aussi.

Il se pourrait cependant fort bien que Vuinet Rochat ait eu déjà l'écu de sable à la roue d'or pour armoiries avant de venir s'établir à L'Abbaye avec ses trois fils. Les Rochat devaient déjà être des usiniers assez expérimentés pour abriter un cours d'eau en vue d'y construire des forges, martinets et battoirs, et même éventuellement des hauts fourneaux. Les armoiries à la roue d'or pourraient donc fort bien avoir été leurs armoiries familiales déjà à Ville-Dieu.

2. Par contre, le cimier me paraît n'avoir pu y être ajouté que lors de leur établissement à L'Abbaye, à l'occasion de cette nouvelle phase de leur existence.

Comme tout cimier authentique, celui des Rochat doit avoir une signification historique, ainsi que vous le remarquez dans votre lettre. Vous ajoutez même : «Le nôtre doit avoir une signification religieuse». – Je suis également d'accord avec vous sur ce dernier point., mais pour des raisons différentes résultant de l'analyse des caractères de ce cimier, tel que Gatschet l'a dessiné, car celui que le graveur de l'armorial du Pays de Vaud a défiguré est au contraire fait pour nous dérouter.

Examinons donc successivement les traits caractéristiques du dit cimier :

1. La femme issante qu'il représente porte une couronne d'or de forme antique. Celui qui l'a adoptée pour cimier lui reconnaissait donc une autorité en quelque sorte suzeraine.
2. L'attitude des bras est conforme au geste traditionnel du prédicateur qui implore sur l'assemblée la bénédiction de Dieu ou qui l'accorde on son nom. J'en conclus que l'autorité de cette femme, symbolisée par sa couronne, doit être d'un caractère religieux.
3. La robe noire, dont l'austérité contraste avec la couronne, serrée à la taille par une ceinture blanche, rappelle les robes de bure des pénitents et des pénitentes, serrées à la taille par une ceinture de corde blanche.
4. L'abondante chevelure d'or, qui s'étale des deux côtés de la tête et du cou pour se continuer derrière le dos, a quelque chose de tout particulièrement caractéristique.

Si, parmi les femmes historiques, nous cherchons à laquelle conviendraient le mieux ces deux derniers attributs, l'iconographie religieuse traditionnelle n'évoque-t-elle pas l'image de Marie-Madeleine repentante, qui avait essuyé de ses cheveux les pieds de Jésus, après les avoir arrosés de ses larmes ?

Cette évocation se justifie d'autant mieux lorsqu'on sait que sainte Marie-Madeleine était patronne du Lac de Joux de temps immémorial, en sorte que, lorsque saint Norbert fonda, en 1126, lors de son passage à la Vallée de Joux, le monastère de Prémontrés qui devint plus tard

«l'abbaye du lac de Joux» et qui donna son nom au village de L'Abbaye, il le dédia à sainte Marie-Madeleine, patronne du lac³.

D'autre part, on lit ceci dans l'histoire de La Vallée par Lucien Reymond, 3^e édition, pages 51-52 : «Par acte du 26 février 1485, Vuinet Rochat qui, il paraît, est devenu fort vieux, avait obtenu de l'abbé Jean de Tornafoll, moyennant la finance de 124 sols, la permission d'être enseveli après sa mort dans l'église du couvent, entre le grand pilier et le bénitier, et la faculté de faire poser sur sa tombe une pierre avec inscription et images. C'est de cette concession que date le droit qu'ont encore aujourd'hui les Rochat des Charbonnières, d'être ensevelis au cimetière de L'Abbaye.»

Il résulte de cette citation que Vuinet Rochat devait être un vieillard très pieux, à la façon de son temps, puisque, tandis qu'il payait une cense annuelle de 60 sols pour l'abergement du cours de la Lionnaz, il ne craignit pas d'en donner 124 pour avoir le droit d'être enterré dans l'église même, dédiée à sainte Marie-Madeleine.

Le rapprochement de tous ces faits ne nous conduit-il pas logiquement et légitimement à penser que, de même que les Prémontrés en s'établissant à la vallée du lac de Joux, pour y fonder leur monastère, l'avaient dédié à sainte Marie Madeleine, patronne du Lac, de même aussi, Vuinet Rochat, en s'y établissant à son tour, pour y construire ses forges, martinets et battoirs, les ait aussi mis, en homme pieux qu'il était, sous la protection de la patronne de la vallée du Lac de Joux et plus spécialement de la localité de L'Abbaye où il s'établissait.

Qu'il ait tenu à affirmer en quelque sorte publiquement cet acte de foi et de recommandation de ses entreprises à la protection et à l'intercession de sainte Marie-Madeleine, en la plaçant comme cimier, dans l'attitude où elle s'y trouve, au dessus des armoiries symbolisant son activité et ses espérances, cela ne serait-il pas tout à fait conforme aux idées de son temps ?

Encore une fois, ce n'est là qu'une hypothèse, mais elle me paraît, jusqu'à preuve du contraire, assez plausible et de nature à permettre de faire remonter à Vuinet Rochat, et par conséquent jusqu'à la fin du XV^e siècle les armoiries complètes de sable à la roue d'or, avec la femme issante du cimier. Si ce cimier n'avait pas été choisi par Vuinet Rochat, on pourrait peut-être l'attribuer à Jean et Jaques Rochat, fils ou petits-fils de Vuinet Rochat, qui obtinrent en 1524, de l'abbé Claude d'Estavayer, la concession de l'eau de Bon Port (l'embouchenaz), le principal «entonnoir» par où les eaux du Lac Brenet s'écoulent dans la plaine par des voies souterraines.

Cette entreprise, à cette époque déjà lointaine, devait être considérée comme quelque peu audacieuse et risquée. Il s'agissait non plus d'utiliser un affluent du lac, comme la Lionnaz de L'Abbaye, mais l'eau du lac elle-même. De là le désir de se placer plus spécialement encore sous la protection de la patronne du lac, en l'adoptant pour cimier, si elle ne l'était pas encore, se comprendrait aussi.

Cela rajeunirait d'une cinquantaine d'années tout au plus la date des armoiries complètes à la roue d'or.

Il me paraît d'autre part absolument impossible d'admettre qu'après la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, en 1536, et après l'introduction de la Réforme qui en fut la conséquence, il ait pu venir à l'idée d'un Rochat, de La Vallée, de prendre une sainte Marie-Madeleine pour cimier et d'affirmer implicitement ainsi qu'il croyait encore au culte et à l'intercession des saints.

³ Ces données sont tirées des «Annales de l'Abbaye du Lac de Joux» par Frédéric de Gingins-La-Sarraz, citées par Lucien Reymond.

La Réforme ne fut officiellement proclamée à La Vallée qu'en 1540. Mais le dernier abbé Claude Pollens avait déjà remis, le 22 mars 1536, à Romainmôtier, les clés du monastère de L'Abbaye aux Bernois. Il s'était lui-même converti aux idées nouvelles et s'était marié. Une partie des moines adoptèrent aussi la Réforme, qui n'a pas dû rencontrer beaucoup d'opposition à La Vallée. Tout cela rend fort improbable pour ne pas dire impossible, l'introduction du cimier après 1536 ou 1540.

Il me semble, pour conclure, qu'en s'appuyant sur le témoignage de l'armorial manuscrit de Gatschet, les Rochat originaires de La Vallée et par conséquent descendants de Vuinet Rochat, peuvent en toute bonne conscience se servir comme armoiries de l'écu de sable à la roue d'or de huit rayons et du cimier qu'ils conservent à titre de témoignage historique de la piété de leurs ancêtres, sans y ajouter, s'ils sont réformés, d'autorité religieuse.



Une nouvelle question se pose alors : les Rochat, de La Vallée, ont-ils aussi droit à la croix pommetée ? – Sur quoi reposerait ce droit s'il existait ?

Vous avez tranché la question affirmativement en écartelant sur votre cachet les deux armoiries.

Dans mon esprit le doute subsiste.

Voici les raisons de ce doute :

La possession de fait d'armoiries à la croix pommetée par des Rochat et des Rochaz suisses, ne peut s'expliquer que par adoption ou par filiation.

Examinons successivement ces deux hypothèses :

1. Celle de l'adoption. Elle me paraît évidente pour les deux armoiries de Rochat mentionnées page 16.

Remarquons qu'il s'agit de deux Rochat ressortissant de La Vallée mais n'y habitant plus et qui, comme vous et moi, ont été préoccupés, à un moment donné, de la question des origines de leur famille.

- a) Les armoiries de Rolle proviendraient de la succession d'un Rochat, maréchal, établi à Rolle, qui aurait dépensé passablement de temps et d'argent à faire des recherches sur l'origine de ses ancêtres. Il me paraît avoir été guidé, pour le choix de ses armoiries par une simple analogie de nom qui l'a conduit à adopter les armoiries des Rochat français, dont l'orthographe ne le préoccupe pas beaucoup, puisque la note au bas du dessin dit : «Un des membres de la famille Rochat était seigneur de Château-Redon en France»... Cette note me paraît dénoter la tradition orale, basée sur le son du nom, et nullement sur des documents écrits.

Vous qui avez mieux approfondi la question, grâce aux communications de M. le colonel de Rochas, vous avez établi qu'à Château-Redon, étaient non des Rochat, mais des «de Rochas», dont les armoiries différaient sensiblement de celles des de Rochas d'Aiglun et par conséquent aussi de celles dessinées par Eberlé et qu'ont adoptées les Rochaz.

- b) Le cachet d'un Rochat du XI^e siècle. La sœur de celui qui l'avait fait faire, en le communiquant à mon frère, lui avait écrit, autant que je m'en souviens, que son frère, «sur le vu d'un ouvrage d'un moine valaisan», se serait fait faire un cachet à ces armoiries-là.

Ici encore il y a adoption et non filiation de la croix pommetée. Cela n'a aucune valeur pour la question des origines.

Pour le dire en passant, je n'ai jamais réussi à obtenir ni le nom du «moine valaisan» ni le titre de son ouvrage, malgré bien des questions adressées à des personnes s'occupant d'études historiques dans la Suisse romande.

Nous arrivons maintenant aux armoiries des Rochaz de Romainmôtier.

Chez eux il y a, à ma connaissance du moins, une filiation pour la possession de la croix pommetée dans leur branche, qui remonte de père en fils jusqu'au régime bernois, puisqu'ils ont un cachet à ces armoiries ayant appartenu à un de leurs ancêtres qui était lieutenant baillival du Pont.

Comme document historique c'est au moins aussi ancien que le «Wappenbuch» de Gatschet. Sous le régime bernois on peut même supposer qu'un fonctionnaire était tenu à plus de circonspection que nous pour avoir un cachet armorié et que le lieutenant baillival du Pont tenait lui-même ses armoiries d'un de ses ancêtres.

Il y a en tout cas dans cette possession de fait plus que séculaire des armoiries à la croix pommetée par les Rochaz, de quoi pleinement justifier la continuation de leur usage par leurs descendants actuels et futurs. Comme la finale spéciale de leur nom établit la filiation de leur branche et les distingue des innombrables Rochat descendant comme eux de Vuinet Rochat, leurs armoiries font un office analogue.

Nous qui avons adopté, sur la foi d'un document datant d'un siècle et quart la roue d'or, serions bien mal venus à contester la croix pommetée à ceux qui la conservent par filiation depuis plus longtemps déjà.

Mais cela ne tranche pas la question des origines.

Tant que la filiation des Rochat, de la Ville-Dieu, (dont vous m'avez appris qu'il y avait quatre familles avec treize membres vers 1500, (après le départ de Vuinet Rochat), avec les de Rochas, de Provence, n'aura pas été établie, celle des armoiries ne le sera pas non plus.

Or si les Rochat de la Ville-Dieu étaient de la même origine que les de Rochas, dont les ancêtres figuraient parmi les croisés de Saint-Louis⁴ (mort en 1270), pourquoi auraient-ils renoncé à la particule nobiliaire à une époque où la noblesse conférait tant de privilèges à ceux qui la possédaient d'une façon authentique... remontant aux croisades ? – Cela me paraît invraisemblable.

Avant la Révolution française, on vit des nobles renoncer à leurs titres pour se faire prêtres ou moines, mais ceux-là n'avaient pas de postérité... s'ils étaient fidèles à leur vœu de chasteté. Dans le cas contraire, elle ne portait pas leur nom.

C'est pourquoi je ne puis m'empêcher de supposer qu'à une époque dont je n'ai pas la date, mais qui pourrait bien coïncider avec celle où l'ancêtre, né Rochat, des Rochaz actuels, changea son t en z, pour se distinguer des autres Rochat, lui ou l'un de ses descendants, ayant appris que des «de Rochas», de Provence avaient pour armoiries la croix pommetée, ait supposé, comme vous l'avez fait vous-même, que les Rochat de la Ville-Dieu, étaient de même famille que les Rochas de Provence et qu'ils devaient par conséquent aussi avoir les mêmes armoiries.

De là à se sentir le droit d'abandonner celles à la roue d'or, adoptées par Vuinet Rochat, à l'occasion de son établissement à L'Abbaye – si mon hypothèse est juste – pour revenir à celles que le dit Rochaz supposait avoir été celles de ses ancêtres français, il n'y a qu'un pas qu'il a facilement fait...

⁴ Leur croix pommetée serait alors un souvenir de leur participation aux croisades.

comme l'on fait plus tard les Rochat du XVIII^e, du XIX^e et du XX^e siècle qui les ont adoptées à leur tour par un raisonnement analogue... dont la base historique est pourtant un peu faible.

Pour ce qui me concerne, je ne crois pas, jusqu'à preuve du contraire, à la filiation des Rochat de la Villedieu avec les «de Rochas» de la vieille noblesse française.

L'analogie du nom ne me suffit pas, malgré ce que la filiation pourrait avoir de flatteur pour l'amour-propre des Rochat.

Voici les raisons de mon scepticisme sur ce point. Si je me trompe, je serai heureux d'être corrigé.

L'introduction des noms de famille date pour la noblesse de l'établissement de la féodalité, où les nobles prirent l'habitude d'ajouter à leurs noms de baptême, le nom de leur fief héréditaire.

Le grand dictionnaire Larousse illustré dit à ce propos à l'article nom : «Il s'en faut cependant que le nom d'une terre fut toujours par lui-même un signe de noblesse. Les vilains, non nobles, en effet, avant l'époque où l'on tint des registres de l'état-civil, ajoutaient à leur nom celui de leur pays natal, de leur ville, bourg ou village. Ce nom fut primitivement tiré de celui de leurs parents, de quelque défaut ou qualité physique ou d'un surnom ou sobriquet qui, avec le temps, devint un nom propre. C'est ainsi qu'on trouve un Macabrus, dérivé des noms des père et mère Marc et Bruna, Jean Clopinel, Jean le Boiteux, le Bègue de Vilaines, Etienne de Vignolles, André le Galois, etc. Il résulte de cet état de choses une véritable anarchie dans les familles jusqu'à l'ordonnance de Villers-Cotterêts (août 1539), par laquelle François 1^{er} prescrivit la tenue de registres où les curés devaient inscrire avec exactitude l'époque de la naissance des fidèles qu'ils baptiseraient, les noms qui leur étaient donnés, ainsi que ceux des père et mère. Dès lors l'état-civil des Français fut fixé et ils portèrent désormais le nom de leur père avec un prénom particulier. Le nom fut à l'avenir le nom patronymique, c'est-à-dire le nom commun à tous les descendants d'une famille».

Beaucoup de noms propres ont commencé, comme le dit Larousse, par être des noms de villes, bourgs ou villages, d'où étaient originaires, ou bien où avaient habité ceux auxquels on les donna, pour les distinguer d'autres personnes du même prénom.

En jetant un coup d'oeil sur notre livre d'adresses de Genève, je suis frappé d'y trouver un bon nombre de noms propres qui sont aussi des noms de localités plus ou moins importantes : Alais, Alby, Berne, Besançon, Blonay (à côté des nobles de Blonay), Chambon, Châtel, Genève, Laval, etc.

D'autre part quand on feuillette un dictionnaire géographique ou l'index d'un bon atlas, on est frappé de la quantité de noms qui tirent leur origine des mots Roc, Roche, Roches, Rocher, Les Roca, Rocca, Rocco, même un Rocha (Uruguay), Rochetta, Roche, Rocher, Roches, Rochetta, Rochette, La Roca, Laroche, etc. abondent. Le nom est généralement accompagné d'un autre destiné à le distinguer de ses homonymes, mais dans leur voisinage, on supprime volontiers ce complément, quand on parle de ces localités... rocheuses.

Il est tout naturel par conséquent qu'on ait, avant la fixation des noms propres, donné à des individus de même prénom et nés de parents ayant aussi les mêmes prénoms, le nom d'une de ces localités dérivées de roche - s'ils en étaient originaires ou habitants - sans que cette désignation analogue, implique aucune parenté de sang entre ceux qui l'ont reçue pour la première fois, dans des milieux différents, et qui ont ensuite transmis ce surnom à leurs enfants comme nom patronymique ou nom de famille.

Peut-être même que plusieurs ont reçu ces noms «rocheux», etc simplement parce qu'ils habitaient eux-mêmes sur ou près d'un roc ou d'un rocher, sans qu'il y ait entre eux plus de parenté, qu'il ne peut y en avoir entre tous les Bois ou Dubois, tous les Pont ou Dupont, tous les Dumont, etc. dont le surnom, devenu nom propre, provient de circonstances analogues et de ce qu'ils vivaient près d'un pont, d'un bois ou d'un mont.

La divergence des terminaisons tient évidemment aux dialectes ou aux accents locaux. On sait, en effet, avec quelle facilité, de nos jours encore, les terminaisons des mots sont défigurées par certains accents locaux ou régionaux et comment, dans les campagnes surtout, les noms propres subissent ces modifications phonétiques : De Crousaz devient de Crouse (à Vallorbe), Durouvenoz devient Durhône (à Meyrin), Dugerdil D'aujourd'hui, etc. pour ne parler que de celles que j'ai constatées moi-même.

Voilà pourquoi je ne crois pas qu'une similitude de nom entre les de Rochas de Provence et les Rochat ou Rochaz de La Vallée, descendants de Vuinet Rochat de Villedieu soit suffisante pour établir entre eux une communauté d'origine et la descendance d'un ancêtre commun, pas plus qu'avec les de Rocha, de Zurich, ou avec les Roch, Roche, Roches, de Roche, de la Roche, Rochette, Rochaix, Rochard, Roca, Rocca, Rocco, etc, qui tous ont dû, à l'origine, tirer leur nom du voisinage de quelque roc ou rocher ou de quelque localité bâtie sur le roc.

Si vous ajoutez à ces considérations ce que j'ai dit page 22 de l'improbabilité d'une renonciation des Rochat de Villedieu, à la particule nobiliaire des de Rochas, s'ils y avaient droit, vous comprendrez que, jusqu'à preuve du contraire, je ne me sente pas la liberté de me croire un descendant de la noble famille «de Rochas», de Provence. Il va bien sans dire, par conséquent, que toutes mes objections tomberaient devant une documentation authentique, appuyant votre affirmation que les Rochat de la Villedieu venaient de Provence et appartenaient à la noble famille des de Rochas de ce pays. Tant que la preuve de cette noble origine, remontant aux croisades, ne m'aura pas été fournie, je m'en tiendrai à l'ancêtre pieux, laborieux et authentique, que fut Vuinet Rochat, dont je ne puis m'empêcher d'admirer l'énergie et l'esprit d'entreprise qui ont été pour la vallée de Joux, des semences fécondes de prospérité industrielle.

Aussi, en mémoire de lui, je m'en tiens ainsi que mes proches parents, pour mon cachet, à sa roue d'or sur fond de sable surmonté de la femme issante.

Permettez-moi maintenant quelques réflexions sur votre projet de publier une histoire et une généalogie des Rochat.

En ce qui concerne la généalogie des descendants de Vuinet Rochat, ce serait un travail énorme et... je crois impossible à mener à chef.

Grâce aux notes prises sur les registres de paroisse du Lieu par mon frère, lorsqu'il y était pasteur, j'ai pu établir d'une façon à peu près exacte, celle de la branche des Rochat à laquelle j'appartiens : les Rochat, de L'Épine (Charbonnières, commune du Lieu), jusque à Rodolphe, dit Rodo de L'Épine, né en 1744 et d'une façon approximative, jusqu'à un Jean Isaac Rochat, grand-père de Rodolphe, de L'Épine.

Cela nous suffit, à nous Rochat, de L'Épine, pour nous orienter et pour reconnaître, au milieu des innombrables Rochat, ceux avec lesquels nous avons encore quelque lien de parenté plus ou moins éloignée.

Mais le travail qu'il a fallu pour établir cette généalogie restreinte, malgré les circonstances spécialement favorables où j'ai été placé par les notes prises par mon frère pendant son pastorat au Lieu, me rend absolument sceptique sur la possibilité d'en établir une remontant à Vuinet Rochat.

Par contre, j'ai toujours pensé que ce pourrait être intéressant - si l'on n'a pas le temps de faire des recherches personnelles dans les archives - de glaner, pour en faire une gerbe, les divers renseignements sur l'activité des membres de la famille Rochat suisse, descendante de Vuinet Rochat, épars dans divers publications historiques.

J'ai déjà groupé depuis un quart de siècles au moins quelques documents dans ce but, mais je n'ai jamais pu trouver le temps de faire ce travail de compilation... et encore moins de faire des

recherches originales pour le rendre plus intéressant, comme j'en avais le désir. Aussi serais-je très heureux de voir ce travail fait par vous ou par quelque autre et de pouvoir me contenter de l'acheter, au lieu d'avoir à l'achever et à le publier moi-même.

Enfin puisque vous vous intéressez à tout ce qui porte le nom de RoCHAT, quelle que soit la finale du nom, je vous envoie, à titre de simple curiosité et sans croire qu'il y ait parenté avec nous, le calque d'un calque fait sur l'armorial Gatschet, des armoiries d'une famille «de Rocha», de Zurich.

Mes connaissances des termes du blason ne sont pas assez étendues pour me permettre une définition exacte des espèces de fleurs de lis, de sable à centre d'argent, qui chargent l'écu d'argent. Leur forme diffère sensiblement surtout en ce qui concerne la partie inférieure (qui fait défaut) de celle des vraies fleurs de lis des Bourbons. Sans cette différence, j'aurais dit : «d'argent à trois fleurs de lis de sable à centre d'argent» (ou lamées d'argent au centre). Le calque ci-joint vaudra mieux que ma définition.

Puisque j'en suis aux définitions, permettez-moi de vous demander :

1. Comment vous appelez la pièce principale des armoiries de la branche des de Rochas, d'Espagne ?
- Est-ce un maillet d'argent ?
2. La rose sans tige des de Rochas, du Dauphiné (de Châteaufort), est-elle d'argent comme semble l'indiquer l'absence de pointillé sur votre croquis, ou d'or, comme celle que l'armorial général de Riestap attribue aux Rochas d'Aiglun ?
Riestap est ici en contradiction avec vos données sur les armoiries des de Rochas d'Aiglun, comme il est en contradiction avec celles que j'ai tirées du Wappenbuch de Gatschet, pour les RoCHAT, de La Vallée !

C'est une preuve de plus qu'il ne suffit pas pour qu'une chose quelconque soit authentique, qu'elle figure sur un dictionnaire, sur un armorial général... ou sur un armorial du Pays de Vaud, fût-il même édité par un colonel !

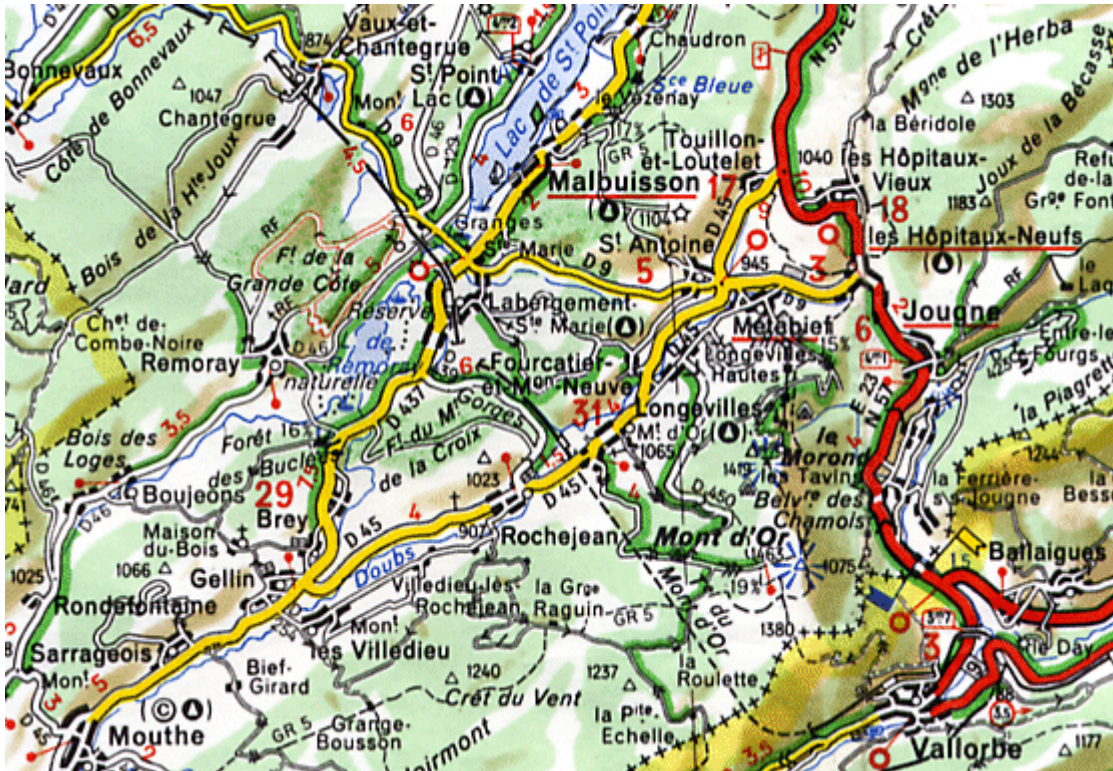
Dans l'espoir que vous pourrez tirer quelque renseignement utile de ma dissertation et aussi me communiquer quelques critiques utiles des erreurs que je pourrais avoir commises dans mes appréciations et hypothèses sur nos origines et sur celles de notre nom, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

L.L. RoCHAT

APPENDICE À MA LETTRE DU 16 AVRIL 1914

Depuis que j'ai remis ma lettre à la dactylographe pour la copier à quelques exemplaires, ainsi que je l'ai dit dans mon avant-propos, mon esprit n'a cessé de réfléchir à la question de nos origines.

Aujourd'hui seulement j'ai pu me procurer une carte un peu détaillée de la région qui nous intéresse plus particulièrement en ce moment : la feuille XXI V-22, Morez, de la carte française au 1/100'000 du ministère de l'intérieur, d'où j'ai tiré le petit croquis ci-joint⁵.



Je l'ai examinée en me demandant dans quelle mesure ce que j'ai écrit pages 23-25 sur la formation des noms de famille pouvait s'appliquer aux Rochat de la Ville-dieu.

J'ai cherché ensuite à rafraîchir ma mémoire sur l'époque des guerres de Bourgogne, en relisant ce qu'en disent divers historiens et tout spécialement le colonel Émile Frey, ancien président de la Confédération, dans son bel et récent ouvrage : Le Suisse sous les drapeaux. Ceci pour contrôler mon hypothèse d'une corrélation entre ces événements historiques et l'émigration de Vuinet Rochat, de la Ville-dieu, à L'Abbaye.

C'est le résultat de ces études et les réflexions qui en découlent, que je désire vous communiquer encore, tout en reconnaissant d'avance que tout ce que je vais dire serait infirmé si vous possédiez un document authentique à l'appui de votre affirmation que «la famille (des Rochat, de la Villedieu) vient de Provence et n'a dû séjourner qu'assez peu d'années à Rochejean».

Mais, si c'est là une simple supposition de votre part, inspirée soit par la ressemblance des noms, soit par celle des armoiries n°1 et 4, mes «contre-suppositions», si j'ose employer ce mot, méritent d'être examinées. C'est à ce point de vue que je vais les développer.

⁵ Dans cette édition : reprise de la carte Michelin © 1/200'000 de 1996.

Tout d'abord, j'ai peine à concilier votre déclaration que «la famille n'a dû séjourner qu'assez peu d'années à Rochejean», avec le renseignement qui vous a été fourni par un historien de la région : «Rochat, quatre familles, treize membres, vers 1500».

Il me semble, qu'à moins de supposer l'immigration de tout un clan de Rochat, de Provence à la Villedieu, pour qu'il y eût encore quatre familles Rochat dans cette localité, après le départ de Vuinet Rochat et après le dépeuplement des guerres de Bourgogne, cela suppose au moins une ou deux générations de Rochat ayant habité la localité.

Ce recul d'un demi-siècle au moins nous rapproche donc de l'époque où les noms de famille des «vilains» n'étaient pas encore fixés.

Je ne reviens pas sur la question de la filiation ou de l'adoption des armoiries 1 et 4 par les Rochaz de Romainmôtier, puisque j'ai développé tout au long mon opinion à ce sujet, page 22 sqq.

Reste la question de l'origine du nom de Rochat.

Voici comment je me l'explique, la carte sous les yeux. Je me reporte, par la pensée, au temps où les individus étaient seulement désignés par leurs noms de baptême, suivis de ceux de leur père, auxquels on ajoutait, quand ils ne suffisaient pas pour les distinguer d'autres individus ayant les mêmes prénoms, un sobriquet ou tout simplement un surnom rappelant leur origine.

Je me représente alors un habitant de Rochejean, ayant un prénom quelconque - appelons-le, si l'on veut, Jean fils de Jaques, pour la démonstration - quittant le village principal de sa commune pour aller s'établir à quelques kilomètres de là, à la Villedieu.

La carte française indique actuellement deux Villedieu : un petit hameau, La Villedieu-les-Rochejean à 2,25 km de Rochejean, et la Villedieu-les-Mouthes, plus important, à 4 km 5 de Rochejean. J'ignore duquel il s'agit.

S'il y avait déjà à Villedieu, à l'arrivée de ce Jean de Rochejean, un autre Jean, fils de Jaques, ou même tout simplement un autre Jean, je me représente que, pour distinguer ces deux Jean, on aura donné au nouveau venu un surnom rappelant son origine. On l'aura fait en ajoutant à la racine principale du nom de la localité d'où il venait, la terminaison -ard (comme pour montagnard et Savoyard) et on l'aura appelé Jean le Rochard et plus tard, pour abrégé encore, Jean Rochard. La suppression de l'article est fréquente dans la transformation des surnoms en noms propres. Suivant qu'on le supprime ou qu'on le maintient, on a eu des Lebrun et des Brun, des Leroux et des Roux, des Leblanc et des Blanc, des Lenoir et des Noir, des Lefort et des Fort, etc.

Mais, m'objecterez-vous peut-être, pourquoi, aurait-on appelé le nouveau venu Jean le Rochard et non pas Jean le Rochejeanard ?

Tout bonnement parce que c'eût été trop long et que le langage populaire tend toujours à abrégé les noms quand il n'y a pas de confusion possible.

C'est pourquoi je suppose que les habitants de la Villedieu lorsqu'ils parlaient de ceux de Rochejean, les appelaient les Rochard. Ce surnom de rochard, devenu plus tard un nom propre, a dû être donné dans des circonstances analogues à d'autres individus venant de localités dont le nom dérive aussi de roche. J'ai été, en effet en correspondance, il y a une trentaine d'années, avec un D^r Jules Rochard, membre de l'Académie de médecine de France, qui s'occupait d'anti-alcoolisme.

Revenons maintenant à notre Jean Rochard supposé et faisons un pas de plus.

Le surnom lui a évidemment été donné oralement d'abord et avec l'accent local.

La prononciation du français, vous le savez aussi bien que moi, n'est pas une prononciation phonétique, comme celle de l'allemand. Toutes les lettres et surtout toutes les consonnes finales ne se prononcent pas. Il en est plusieurs que la bonne prononciation française élide : pied se prononce comme s'il était écrit «pié», clef = clé, petit = peti, fusil = fusi, etc.

La prononciation populaire, dans les régions jurassiennes qui nous intéressent en ce moment, va plus loin encore : elle applique cette élision à des consonnes finales dont le son est maintenu en bon français. C'est le cas pour l'r final ou compris dans une finale. Mon grand-père, Frédéric Rochat, disait : Ça lui a-t-il fait plaisi ? pour plaisir. J'ai entendu des personnes peu instruites demander si le char était arrivé, en prononçant le mot char comme s'il s'écrivait châ, ou cha. Un brave homme illettré que j'ai connu dans mon enfance parlait souvent de personnes qu'il appelait Redâ ou Rega. J'ai su plus tard qu'il s'agissait de Regard, ou de Redard.

Tout cela me fait supposer qu'au temps de son arrivée dans leur localité, les habitants de la Villedieu ont dû prononcer le surnom du nouveau venu Rocha ou Rochâ, comme ils devaient prononcer le nom des habitants de Rochejean, les Rochas, pour les Rochards.

Plus tard, lorsque les descendants eurent hérité du surnom de leur père, devenu ainsi peu à peu un nom patronymique ou nom de famille, et qu'il fallut l'écrire j'imagine sans peine qu'on adopta l'orthographe employée pour l'animal domestique dont le nom se prononce «cha», tout en s'écrivant chat.

Telle est la façon dont je me représente la formation, tout à fait locale, de notre nom de famille.

*
* * *

Une autre constatation faite en examinant la carte, c'est que les deux Villedieu ne sont pas à plus de trois ou quatre cents mètres du Doubs. Cela me paraît être une présomption de plus en faveur de ma supposition du haut de la page 18, que Vuinet Rochat, avant de venir s'établir à L'Abbaye avait eu des «forges, martinets et battoirs» à Villedieu... ou plus exactement, au bord du Doubs, au niveau de la Villedieu.

Si les Rochat ont eu de petites usines sur le Doubs à la Villedieu, il n'y aurait par conséquent rien d'étonnant à ce qu'ils aient eu aussi, déjà à cette époque, leurs armoiries : de sable à la roue d'or, mais sans le cimier.

*
* * *

En réfléchissant ensuite aux raisons qui ont pu décider Vuinet Rochat à abandonner Villedieu pour venir s'établir à L'Abbaye, après avoir, comme je l'ai dit au début de cet appendice, lu ou relu à peu près tout ce que j'ai dans ma bibliothèque sur l'histoire des guerres de Bourgogne et sur celle de la Franche-Comté à cette époque, les causes de cette émigration m'ont paru évidentes.

C'est, d'une part la dévastation et la ruine de la petite vallée du Haut-Doubs où se trouve la Villedieu, tant par les déprédations des Confédérés que par les levées de troupes qu'a dû y faire Charles le Téméraire, comme dans le reste de ses états.

D'autre part, c'est aussi l'insécurité pour l'avenir résultant de la guerre pour la succession de Bourgogne et tout particulièrement pour la possession de la Franche-Comté. Louis XI s'en était emparé en 1479, sans que le duc Maximilien d'Autriche, qui avait épousé, le 19 août 1477, Marie de

Bourgogne, fille du Téméraire, eût renoncé à les revendiquer diplomatiquement et les armes à la main, comme partie intégrante de l'héritage de sa femme.

Pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet, je rappellerai seulement que la guerre ne se termina qu'en 1493 par le traité de Senlis. Par ce traité, Charles VIII, fils et successeur de Louis XI mort en 1483, rétrocéda la Franche-Comté à Maximilien d'Autriche.

C'est en 1668 seulement qu'elle l'eut définitivement incorporée au royaume de France par les victoires de Louis XIV.

En ce qui concerne les guerres de Bourgogne, tout Suisse en connaît ou tout au moins est censé en connaître les dates mémorables :

- 25 octobre 1474 : déclaration de guerre par la Confédération au duc Charles de Bourgogne
- 13 novembre 1474 : 1^{ère} bataille, celle d'Héricourt
- 2 mars 1476 : bataille de Grandson
- 22 juin 1476 : bataille de Morat
- 5 janvier 1477 : bataille de Nancy et mort de Charles le Téméraire

De 1477 à 1481 : division entre les Confédérés, habilement entretenues par les intrigues et l'or étrangers et tout spécialement par les agents de Louis XI. Divisions qui paralysèrent la puissance politique de la Confédération, l'empêchèrent de tirer un profit territorial sérieux de ses victoires et faillirent amener la rupture du pacte fédéral, rupture qui ne fut empêchée que par l'heureuse intervention de Nicolas de Flue à la diète de Stans (22 décembre 1481).

Mais, ce qui est moins connu et dont je ne m'étais moi-même pas encore suffisamment rendu compte, c'est la façon barbare et désastreuse pour la population des pays vaincus dont on faisait alors la guerre et dont les Confédérés, en particulier, la pratiquaient.

Comme la contrée où est la Villedieu, en sa qualité de pays frontière, fut particulièrement exposée à leurs dévastations, j'en rappellerai quelques traits, d'après «La Suisse sous les drapeaux», du colonel E. Frey.

La déclaration de guerre envoyée le 25 octobre 1474 par les Confédérés au duc de Bourgogne Charles le Téméraire, contient cette phrase typique sur la façon dont ils comptaient lui faire la guerre : «et de tout ce qui pourra advenir de cette inimitié : pillages, meurtres, assassinats, incendies, attaques et dommages, le jour ou la nuit, par notre moyen ou par celui des nôtres, de nos alliés ou de nos amis, nous vous aurons averti honorablement.» (pages 242-243).

Les événements qui suivirent n'ont que trop montré la persévérance avec laquelle les Confédérés ont exécuté ces cruelles menaces.

Le 13 novembre 1474 eut lieu, comme je l'ai rappelé, la première bataille : celle d'Héricourt : «De petits corps francs de Bernois et de Soleurois, dit le colonel Frey, faisaient aussi la guerre de leur propre chef, pillant et ravageant les terres bourguignonnes de leur voisinage. Ils pousseront ainsi jusqu'à Pontarlier. Tombant sur cette place par surprise, ils la prirent d'assaut dès le premier jour et, après un combat meurtrier, ces intrépides aventuriers s'emparèrent alors du château, dont ils passèrent la garnison entière - environ cent hommes - au fil de l'épée. Dans la ville ils trouvèrent un riche butin d'or, d'argent et de pierreries de valeur, car de tout le pays, on avait cru mettre ses biens en sûreté en les apportant à l'abri de ces murailles». (pages 246 et 247).

Puis, des forces bourguignonnes beaucoup plus nombreuses que les leurs étaient arrivées : «... nos aventuriers trouvant que l'honneur de leur coup de main leur suffisait, ramassèrent tout leur butin, mirent le feu au château et à la ville et s'en retournèrent sous le couvert de la nuit, poussant devant eux quinze cents têtes de bétail».

Ceci se passait au mois d'avril 1475.

Au retour, ils rencontrèrent au Val de Travers, un corps de 2'000 Bernois et Soleurois commandés par un Diesbach. «Les Confédérés jugèrent cette retraite (de ceux qui avaient pillé Pontarlier) honteuse pour l'honneur de leurs armes et commandèrent aux corps francs de faire demi-tour. Ainsi donc tous, pillant et brûlant, ils rentrèrent dans Pontarlier et poussèrent même plus loin jusqu'à la place forte de la Rivière, qu'ils ne purent pas prendre d'ailleurs». Ils se replièrent ensuite sur Neuchâtel.

De là, le 30 avril, ils s'emparèrent du château de Grandson. Puis ce fut le tour d'Orbe qui appartenait alors à un gentilhomme bourguignon. «Jougne se rendit ensuite et les Bernois y laissèrent une garnison de 5'000 hommes, pour garder cette place importante qui commandait les passages du Jura», (page 249).

On voit par ces citations que les routes Neuchâtel-Val de Travers-Verrières et Pontarlier, d'une part, et Vallorbe-Jougne-Pontarlier de l'autre, ont été dès le début de la guerre, les voies d'invasion des Confédérés en Franche-Comté, comme elles furent en 1871 les principales lignes de retraite de L'armée de Bourbaki.

Quand on observe que la distance entre Rochejean et Jougne, par la route actuelle est, d'après la carte du Touring Club Suisse, de 9 km 8 seulement, on ne peut s'empêcher de penser que la vallée du Haut-Doubs, où se trouve Villedieu, a dû recevoir plus d'une fois la visite des détachements de la garnison de Jougne, en courses de «ravitaillement»... comme les Confédérés le comprenaient.

D'autre part la distance entre Gellin, de l'autre côté du Doubs, en face de la Villedieu, et Pontarlier est de 23,6 km et de 19,1 km seulement entre Gellin et l'emplacement actuel du fort de Joux, où les routes Val de Travers-Pontarlier et Jougne-Pontarlier rejoignent la vallée du Doubs. Est-il téméraire de supposer que plus d'une fois, en allant faire des «Beutezüge», c'est-à-dire des razzias, par cette voie, des détachements de Confédérés se soient écartés momentanément du gros de la troupe pour remonter la vallée du Doubs «en pillant et brûlant tout» ce qu'ils trouvaient sur leur passage, selon leur triste habitude.

Si l'on ajoute à toutes les misères causées par l'ennemi, les levées successives d'hommes valides faites par le Duc pour constituer et reconstituer ses armées, à mesure qu'elles étaient détruites par les Confédérés qui avaient pour principe de ne jamais faire de prisonniers ni de quartier à leurs ennemis, on se rend compte que l'époque des guerres de Bourgogne a dû être un terrible temps de ruine et de misère pour la pauvre Franche-Comté, et tout particulièrement pour les pays frontières, comme la région de Villedieu. Quant, à la lumière de ce petit aperçu historique, j'essaie de me mettre par l'imagination, à la place de notre ancêtre Vuinet Rochat, pour comprendre les causes de son établissement à L'Abbaye, elles me paraissent bien simples à reconnaître.

Au cours des «Beutezüge» des Confédérés dans la vallée du Haut-Doubs, ses usines avaient probablement été pillées et incendiées, comme tout ce qui se trouvait sur leur chemin. S'il avait essayé de les reconstruire plus ou moins après un premier désastre, elles avaient été détruites au cours d'autres incursions.

De là le sentiment de l'inutilité de chercher à les rétablir tant que la paix ne serait pas assurée. S'il avait pu nourrir l'illusion que la mort de Charles le Téméraire amènerait la paix et avec elle le retour d'une période d'activité industrielle et commerciale, lui permettant de réparer ses pertes, les événements que nous avons relatés ont dû lui enlever toute illusion à ce sujet.

Toute la région où il vivait et où il écoulait ses produits avait été complètement ruinée, en hommes et en argent. Par conséquent pas d'argent dans le pays pour acheter le produit de ses usines, s'il les reconstruisait au même endroit.

N'était-il pas dès lors tout naturel qu'il se demandât s'il ne trouverait pas de l'autre côté du Crêt du Vent, dans une contrée relativement plus paisible et, sous un gouvernement stable, quelque rivière ou quelque ruisseau où il pût transporter son industrie ?

N'était-il pas naturel aussi, puisque c'était un homme pieux, que son choix se soit porté sur un cours d'eau dépendant d'une abbaye, sous la protection de laquelle il pensait vivre plus en paix que dans un pays dont deux compétiteurs se disputaient la possession ?

Enfin, l'expérience qu'il avait faite de l'instabilité des puissances humaines même des plus fortes en apparence, comme celle de Charles le Téméraire qui⁶ avait été longtemps considéré comme le prince le plus puissant de la chrétienté l'ait poussé à mettre le soir de sa vie sous la protection de la puissance divine ? – Comme, selon les idées religieuses de son temps, cette puissance s'obtenait par l'intercession de saints patrons, n'y a-t-il pas là une présomption de plus en faveur de l'hypothèse, en venant s'établir à La Vallée, qu'il a dû se mettre sous l'intercession spéciale de la patronne du Lac et de l'abbaye de Joux et que c'est bien l'image de Marie-Madeleine qu'il a adoptée alors comme cimier de ses armoiries ?

C'est ainsi que, plus j'ai étudié la question de nos origines et celles de nos armoiries, en contrôlant mes premières suppositions par l'étude de la topographie et par celle de l'histoire contemporaine de l'arrivée de Vuinet Rochat à l'Abbaye, et plus aussi les présomptions en leur faveur m'ont paru se multiplier.

Je m'y arrête donc, à moins que, comme je l'ai déjà dit, vous ne possédiez quelque document historique qui fasse sur elles ou sur quelques-unes d'entre elles l'effet d'un coup de vent sur un château de cartes ; ou qu'on m'en démontre la fausseté de quelque autre façon.

Achévé le 25 avril 1914

L.L. Rochat

⁶ En 1479, lorsque Louis XI s'empara de la Franche-Comté, il n'en restait plus que deux, lui et Maximilien d'Autriche. Les Confédérés qui avaient d'abord notifié à Louis XI leur intention de conquérir et de garder la Comté, ayant accepté 150'000 florins de Louis XI contre la renonciation à leurs prétentions.

BI BLI OGRAPHI E

(ouvrages cités)

1. **Frey, Emil.** - Le Suisse sous les drapeaux : nos annales militaires racontées au peuple / par Emile Frey ; ill. de Evert Van Muyden. - Éd. française. - Neuchâtel : Zahn, [1907]. - 2 vol. (680 p.) : ill.
2. **Gatschet, Niklaus.** - Wappenbuch des alten und neuen Adels der Breizehen löblichen Kantonen, zugewandten Orten und gemeinsamen Untertanen. - [Manuscrit inédit par Niklaus Gatschet ou Gachet, déposé à la Stadt- und Universitätsbibliothek Bern].
3. **Gingins-la-Sarra, Frédéric Jean Charles de.** - Annales de l'abbaye du Lac-de-Joux depuis sa fondation jusqu'à sa suppression en 1536 / par Fred. de Gingins-la-Sarra. - Lausanne : M. Ducloux, 1842. - 509 p. : ill. - (Mémoires et documents / publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande ; 1 [3e partie])
4. **Mandrot, Louis-Alphonse de.** - Armorial historique du Canton de Vaud : contenant les armoiries des évêques de Lausanne, des baillis de Vaud sous la Maison de Savoie, des villes, des anciens seigneurs féodaux et d'un grand nombre de familles vaudoises actuellement existantes / par A. de Mandrot
Lausanne : D. Martignier, 1856 ; (Lausanne : Impr. Corbaz et Rouiller fils). - 8 p., 24 f. de pl. : ill.
5. **Mandrot, Louis-Alphonse de.** - Armorial historique du Pays de Vaud / par A. de Mandrot
2nde éd. - Lausanne : Rouge et Dubois, 1880 ; (Lausanne : Lith. Spengler). - [32] f. de pl.
6. **Reymond, Lucien.** - La vallée de Joux : notice / par Lucien Reymond, ancien député. - Lausanne : [s.n.] ; Paris : Libr. de la Suisse française, 1887 ; (Lausanne : Impr. G. Bridel). - 144 p.
7. **Reymond, Lucien.** - Notice sur la vallée du lac de Joux lue à la réunion de la Société vaudoise d'utilité publique au Sentier, le 30 juillet 1863 / par Lucien Reymond, garde forestier chef au Solliat. - Lausanne : [s.n.], 1864 ; (Lausanne : Impr. G. Bridel). - 95 p.
8. **Rietstap, Johannes Baptista.** - Armorial général, précédé d'un Dictionnaire des termes du blason / par J.B. Rietstap. - 2^e éd. refondue et augm. - Gouda : G.B. van Goor Zonen, 1884-1887. - 2 vol. : ill.
A pour supplément : Supplément à l'Armorial général de J.-B. Rietstap / par H. Rolland ; ainsi que : Planches de l'Armorial général de J.-B. Rietstap / par V. FH. Rolland

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	1
Introduction à la première édition (1980)	2
Lettre à Samuel Rochat, à Lausanne (29.10.1888)	3
Lettre à Samuel Rochat, à Morges (09.12.1902)	7
Avant-propos sur les origines et les armoiries des Rochat	11
Lettre de A. Rochat, ingénieur, à Paris (13.04.1914)	13
Lettre à A. Rochat, ingénieur à Paris (16.10.1914).....	16
Lettre à A. Rochat, ingénieur à Paris (25.10.1914)	26
Bibliographie	33
Table des matières.....	35